

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.05.2019	21h33	19.149	DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Députés POP

Titre : Projet de loi portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décède :

Article premier La loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984, est modifiée comme suit :

Art. 46, alinéa 3 (nouveau)

³Chaque liste est composée d'au moins 40 pourcents d'hommes ou de femmes.

Disposition transitoire à la modification du

¹Chaque liste est composée d'au moins 30 pourcents d'hommes ou de femmes pour l'élection générale du Grand Conseil de 2021.

²Chaque liste est composée d'au moins 35 pourcents d'hommes ou de femmes pour l'élection générale du Grand Conseil de 2025.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État fixe la date de son entrée en vigueur.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
Le président,

La secrétaire générale,

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Armin Kapetanovic

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Daniel Ziegler	Sarah Blum	Théo Bregnard
Cédric Dupraz	Karim Boukhris	Léa Eichenberger
Michaël Berly		